F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixante et unième session

Rome, 8-12 avril 2019

Rapport de la cent vingt-sixième session du Comité du Programme (18-22 mars 2019)

Résumé

Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à la planification des programmes et à l'évaluation, en particulier les suivantes:

a) Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021 (paragraphes 4 et 5)
b) Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018 (paragraphe 6)
c) Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition (paragraphe 7)
d) Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes (paragraphe 8)
e) Synthèse des conclusions et des enseignements à tirer des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques (paragraphe 9)
f) Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3) (paragraphe 10)
g) Rapport d'activité sur la mise au point d'une stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (paragraphes 11 et 12)
h) Projet de résolution du Comité de l'agriculture sur le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie (paragraphes 13-15)
i) Résistance aux antimicrobiens (paragraphes 16-21)
j) Ordre du jour provisoire de la cent vingt-septième session du Comité du Programme (paragraphes 22-23)
k) État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Bureau de l'évaluation (paragraphe 24)
l) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme (paragraphe 25)

Le Comité porte à l'attention du Conseil ses conclusions et recommandations sur ces questions.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver les conclusions du Comité du Programme, ainsi que ses recommandations sur les questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Agustin Zimmermann
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06 5705 5673

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

MZ010/f

CL161

Table des matières

Page

Introduction *3*

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires 3

Plan à moyen terme 2018-2021 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2020-2021 3

Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018 4

Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition 5

Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes 6

Synthèse des conclusions et des enseignements à tirer des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques 7

Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3) 7

Rapport d'activité sur la mise au point d'une stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture 9

Projet de résolution du Comité de l'agriculture sur le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie 10

La résistance aux antimicrobiens 10

Ordre du jour provisoire de la cent vingt-septième session du Comité du Programme 11

État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Bureau de l'évaluation 12

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme 12

Date et lieu de la cent vingt-septième session 12

Questions diverses 12

Annexe 1: Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO *13*

RAPPORT DE LA CENT VINGT-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 18-22 mars 2019

Introduction

1. Le Comité présente ci-après au Conseil le rapport ci-après de sa cent vingt-sixième session.

2. Outre le Président, S.E. M. Johannes Petrus Hoogeveen (Pays-Bas), étaient présents les représentants suivants des Membres:

S.E. Mme Maria Cristina Boldorini (Argentine)
Mme Jennifer Fellows (Canada)
M. Marc Mankoussou (Congo)
M. Toru Hisazome (Japon)
M. Salah Yousef Ahmed Al-Tarawneh (Jordanie)[1]
M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor (Malaisie)
M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
Mme Claudia Elizabeth Guevara de la Jara (Pérou)
S.E. M. Mohammad Hossein Emadi (République islamique d'Iran)
S.E. Mme Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
S.E. M. François Pythoud (Suisse)

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires[2]

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire et a décidé d'y ajouter un point sur la résistance aux antimicrobiens, y compris l'éventualité d'un projet de résolution qui serait intitulé «Projet de résolution de la Conférence de la FAO relative à la résistance aux antimicrobiens», le calendrier provisoire devant être modifié en conséquence.

Plan à moyen terme 2018-2021 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2020-2021[3]

4. Le Comité:

a) a noté que les tendances, les défis et les faits nouveaux exposés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 donnaient une base solide au cadre de résultats et aux programmes associés aux objectifs stratégiques de la FAO et s'est félicité de leur harmonisation avec le Programme 2030 pour le développement durable;

b) a pris note des points essentiels communiqués à propos du rééquilibrage des activités qualitatives et quantitatives relatives aux chaînes de valeur;

c) a insisté sur la nécessité d'envisager toutes les approches de l'agriculture durable et des systèmes alimentaires dans la préparation du programme de travail de l'Organisation;

d) a souligné qu'il fallait tenir compte des priorités de tous les pays, y compris les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure;

e) a noté que l'on devait utiliser une terminologie convenue, en particulier technique, dans l'élaboration des documents relatifs aux programmes; que le PTB devait donc employer la terminologie fixée, s'appuyer sur une base scientifique solide et donner des références claires qui renvoient à des sources fiables;

[1] M. Salah Yousif Ahmad Al-Tarawneh a été désigné en remplacement de M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan en tant que représentant de la Jordanie à la cent vingt-sixième session du Comité du Programme.
[2] PC 126/1; PC 126/INF/1.
[3] C 2019/3; C 2019/3-WA11.

f) a recommandé d'étoffer et de développer les indicateurs et les cibles de chacun des objectifs stratégiques, en particulier les indicateurs concernant la résistance aux antimicrobiens, la parité hommes-femmes (pour tous les objectifs stratégiques) et la gestion de la performance des projets, et a demandé que les indicateurs et les cibles associés aux produits des objectifs stratégiques soient présentés dans le document sur les ajustements apportés au PTB 2020-2021 en novembre 2019;

g) s'est félicité de l'allocation de ressources en faveur du nouveau système de coordonnateurs résidents et a souligné qu'il importait de prendre en compte les obligations de faire rapport liées au nouveau pacte de financement du système des Nations Unies pour le développement.

5. Le Comité:

a) a fait bon accueil à la proposition de réaffectation de ressources qui permet, avec un budget inchangé en valeur nominale, de répondre aux augmentations de coût et aux priorités, proposition qu'il a jugée réaliste, notamment au regard des conditions macroéconomiques mondiales actuelles;

b) s'est félicité que la part des ressources affectées au Programme de coopération technique (PCT) ait été maintenue à 14 pour cent du montant net des crédits ouverts et de faire rapport sur les réalisations du PCT, afin d'accroître la visibilité, l'efficacité et le taux d'exécution du Programme, y compris par une évaluation de son impact;

c) a pris note des priorités, des domaines d'activité à mettre en retrait et des allocations de ressources relatifs aux objectifs stratégiques et à l'Objectif 6, y compris les ressources supplémentaires qui seraient consacrées aux approches agricoles novatrices et durables, à la lutte contre toutes les formes de malnutrition et à la promotion de systèmes alimentaires durables intégrant l'enjeu nutritionnel;

d) a noté que les orientations dictées par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité du Programme et le Conseil de la FAO concernant les domaines d'activité prioritaires avaient été prises en compte dans la proposition de Programme de travail et budget (PTB) proposé, mais que certaines d'entre elles, dont celles relatives à la nécessité d'un financement pérenne des activités sous l'égide de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du programme OMS/FAO d'avis scientifiques pour la sécurité sanitaire des aliments ainsi que celles relatives à la prise en compte systématique de la biodiversité, y étaient absentes;

e) a souligné qu'il était important d'assurer un financement durable pour les activités menées par la FAO en matière d'avis scientifique et d'établissement de normes et dans le domaine de la biodiversité, et a recommandé que des ressources supplémentaires soient affectées aux activités sous l'égide de la CIPV et au programme OMS/FAO d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, à hauteur de 2 millions d'USD au minimum, ainsi qu'à la prise en compte systématique de la biodiversité, également à hauteur de 2 millions d'USD au minimum; ces ressources proviendraient de gains d'efficience et d'économies de coûts ou, si nécessaire et dans la mesure du possible, des domaines techniques mis en retrait.

Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018[4]

6. Le Comité a réservé un accueil favorable au document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018* et:

a) s'est félicité des progrès et des résultats satisfaisants obtenus en ce qui concerne l'exécution du Programme de travail 2018-2019, a pris note du fait que l'exécution pendant l'exercice biennal se déroulait comme prévu et a pris note des progrès réalisés dans le taux d'utilisation des ressources, pour toutes les sources de fonds;

[4] PC 126/2-FC 175/7.

b) a pris acte du fait que la date butoir pour la majorité des cibles (72 pour cent) avait été fixée à 2019 et a encouragé la FAO à continuer à suivre de près les progrès accomplis et à redoubler d'efforts dans les domaines où cela est nécessaire;

c) a insisté sur l'importance que revêt le rapport en tant qu'outil d'information et en tant que modèle pour ce qui est d'illustrer les enseignements tirés;

d) a noté le recul dans la réalisation de l'ODD 2, et souligné que la FAO, les pays membres et les autres parties prenantes devaient agir de manière plus concertée afin de remédier à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim;

e) est convenu qu'il était nécessaire de trouver le juste équilibre afin de fixer des cibles ambitieuses mais réalistes associées aux produits, qui permettent de mesurer et de suivre les progrès accomplis en regard des résultats attendus;

f) a constaté avec satisfaction que les réalisations étaient en bonne voie pour ce qui était des services et de la qualité techniques, s'agissant notamment des thèmes transversaux contribuant aux objectifs stratégiques.

Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition[5]

7. Le Comité s'est félicité de l'Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition et a réservé un accueil favorable aux recommandations qui en découlaient. En particulier, le Comité:

a) s'est réjoui que la Direction ait accepté les sept recommandations formulées et a noté que certaines mesures étaient déjà en cours en vue de leur mise en œuvre;

b) a dit attendre avec intérêt d'examiner une stratégie actualisée et renforcée dans le domaine de la nutrition, qui serait élargie de façon à envisager la nutrition dans la perspective d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables et d'une alimentation saine et qui viserait toutes les formes de malnutrition;

c) a encouragé à ce qu'on veille à mettre en relation l'élaboration de la stratégie et sa mise en œuvre en faisant appel aux mécanismes de planification, de mise en œuvre et de suivi à l'échelle de l'Organisation;

d) a souligné combien il était important de tenir compte du contexte lorsqu'il s'agit d'étudier les systèmes alimentaires et l'évolution des régimes alimentaires et d'apporter un appui à des approches ascendantes fondées sur des éléments factuels et des cadres d'action solides;

e) a insisté sur la nécessité d'inclure les activités de la FAO sur la nutrition dans les efforts de mobilisation de ressources et de renforcer les capacités en consolidant les réseaux de points de contact chargés de la nutrition dans l'ensemble de l'Organisation, en accordant l'attention nécessaire aux capacités des bureaux décentralisés;

f) a souligné l'importance que revêtent la collaboration avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et, de manière plus générale, au sein du système des Nations Unies, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats avec des acteurs pertinents aux niveaux mondial, régional et national, et a encouragé l'élaboration d'approches et de concepts communs;

g) a encouragé la diffusion des produits de connaissance de la FAO, avec utilisation des langues de sorte qu'ils soient accessibles à un public plus vaste;

[5] PC 126/3; PC 126/3 Sup.1.

h) a dit attendre avec intérêt d'examiner, en novembre 2019, l'état d'avancement de la stratégie révisée et de prendre connaissance du rapport sur la suite donnée à l'évaluation qui lui sera présenté à sa session du printemps 2021.

Évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes[6]

8. Le Comité a réservé un accueil favorable à l'évaluation et à la réponse de la Direction et en a fait siennes la conclusion et les recommandations. En particulier, le Comité:

a) a relevé la pertinence et la validité de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes, qui sert de cadre général aux activités de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes;

b) a insisté sur la nécessité d'actualiser la stratégie de la FAO en faveur de la parité hommes-femmes et a recommandé qu'un projet de stratégie actualisée soit présenté en décembre 2019 au plus tard;

c) a indiqué qu'il importait d'établir des rapports réguliers à ce sujet, à commencer par un rapport intérimaire sur les principales caractéristiques de la Politique actualisée en matière d'égalité des sexes, qui sera présentée à la prochaine session du Comité du Programme, en novembre 2019, et en suivant ensuite un rythme annuel;

d) s'est dit favorable à la recommandation relative à l'élaboration d'un plan d'action d'ici à novembre 2020 qui comprenne des produits et des cibles à moyen terme sur la question de la parité hommes-femmes, et s'est félicité de la réponse de la Direction, qui a confirmé que les règles minimales relatives à l'égalité des sexes seraient mises à jour compte tenu de la version 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP), comme suggéré dans le rapport d'évaluation;

e) a indiqué qu'il fallait améliorer, notamment grâce à la coopération Sud-Sud, les partenariats avec les acteurs incontournables qui œuvrent à l'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans le secteur agricole, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, y compris par l'échange de l'expérience acquise et des bonnes pratiques en matière de politiques relatives à la parité hommes-femmes;

f) a souligné qu'il était nécessaire de continuer à renforcer les capacités des fonctionnaires des divisions techniques afin qu'ils soient en mesure d'intégrer les considérations de parité hommes-femmes dans leurs activités, étant donné qu'il s'agit d'un élément crucial de la mise en œuvre de la stratégie pour la parité hommes-femmes, et a jugé important d'intégrer ces questions dans tous les objectifs stratégiques;

g) a souligné qu'il était important que les pays s'approprient les politiques relatives à la parité hommes-femmes, en prenant en compte toutes les dimensions nécessaires à une adaptation judicieuse de ces politiques au contexte national;

h) a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités et d'améliorer la diffusion des connaissances et de l'information aux niveaux national et local;

i) a souligné qu'il importait de renforcer et d'élargir les indicateurs et les cibles ayant trait à la parité hommes-femmes au titre de tous les objectifs stratégiques;

j) a recommandé d'inclure, dans les prochains rapports d'évaluation, une notation des évaluations.

[6] PC 126/4; PC 126/4 Sup.1.

Synthèse des conclusions et des enseignements à tirer des évaluations se rapportant aux objectifs stratégiques[7]

9. Le Comité a réservé un accueil favorable à cette synthèse. Il a examiné les informations et les analyses contenues dans le document qui étaient utiles à la phase de planification suivante, a fait siennes les constatations et les suggestions présentées et s'est félicité des observations de la Direction. En particulier, le Comité:

a) s'est réjoui des efforts déployés par le Secrétariat pour axer l'Organisation sur la réalisation des objectifs stratégiques définis par les Membres, en dépit des difficultés inhérentes à cette tâche;

b) a fait remarquer que bon nombre des difficultés mises en évidence dans la synthèse ne découlaient pas directement de la transition vers la planification stratégique mais devaient néanmoins être surmontées; à cet égard, il a dit attendre avec intérêt que des suggestions concrètes soient formulées sur plusieurs points, à l'issue de l'évaluation prochaine du Cadre de résultats des objectifs stratégiques:

   i. qualité du Cadre de résultats;

   ii. adéquation de la structure de gestion de la matrice;

   iii. adéquation des systèmes de planification, de suivi et d'établissement de rapports;

   iv. degré de fidélité des indicateurs rendant compte de l'efficacité du développement;

   v. adéquation de la méthode d'évaluation des résultantes;

   vi. efficacité des procédures institutionnelles, administratives et opérationnelles;

c) a souligné combien il était important de renforcer les activités normatives concrètes de la FAO, ainsi que les capacités au niveau régional, qui fournissent également un socle à l'appui technique que l'Organisation prête aux pays;

d) a dit rejoindre l'avis exprimé dans la synthèse quant à la nécessité de renforcer le rôle de catalyseur de la FAO afin d'encourager l'accroissement des investissements dans l'alimentation et l'agriculture durables et quant à la suggestion d'utiliser l'effet de levier des investissements comme indicateur des résultats obtenus; l'Organisation doit, à cet effet, renforcer la mobilisation de ressources, à partir de ressources extrabudgétaires, et aussi envisager des instruments de financement autres que ceux des partenaires financiers classiques, comme le financement mixte et les investissements d'impact;

e) a souligné qu'il fallait renforcer les partenariats et les synergies stratégiques, en particulier avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec le secteur privé;

f) a déclaré attendre avec intérêt les débats sur les orientations futures de l'Organisation dans le contexte plus général du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3)[8]

10. Le Comité a réservé un accueil favorable au Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale et en a approuvé les conclusions. En particulier, le Comité:

[7] PC 126/5; PC 126/5 Sup.1.
[8] PC 126/6.

a) a pris note de la pertinence des activités de la FAO sur la réduction de la pauvreté rurale et de l'objectif général visé, ainsi que de leur importance en tant qu'objectif stratégique de l'Organisation;

b) s'est félicité des progrès enregistrés au titre des six recommandations;

c) a souligné combien il était important de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale dans le cadre des évaluations, des approches relatives aux politiques et de la collaboration institutionnelle;

d) a noté avec inquiétude que les conflits avaient une forte incidence sur la pauvreté rurale et que plusieurs pays étaient confrontés à de nombreuses difficultés et à une migration de détresse du fait de ces conflits;

e) a insisté sur le fait qu'il était crucial de renforcer les capacités au sein de la FAO dans les domaines de travail en rapport avec la pauvreté et de continuer à coordonner ces efforts de manière intégrée avec les activités de l'Organisation qui visent à renforcer les capacités de façon plus générale;

f) a reconnu qu'il était primordial de continuer à analyser les déterminants de la pauvreté rurale et l'efficacité des politiques et des interventions programmatiques et à fournir des indications et un appui technique en la matière, compte tenu du contexte complexe lié aux conflits, aux migrations, au changement climatique et aux inégalités entre les sexes;

g) a admis qu'il était important de mobiliser des ressources tout en commençant à élaborer des modèles de financement du développement au niveau des pays;

h) a pris acte des efforts actuellement engagés pour réviser les activités de la FAO en matière d'extrême pauvreté ainsi que la contribution de l'Organisation à l'appui de la concrétisation de la cible 1.1 des ODD;

i) a souligné qu'il était judicieux de veiller à une bonne coordination stratégique et à conclure des partenariats solides, en particulier en matière de gouvernance dans le domaine du développement rural, ainsi que de combler les écarts importants avec les autres organisations des Nations Unies en s'appuyant sur l'avantage comparatif de la FAO, en particulier sur sa connaissance de la dynamique du développement agricole et rural, qui est un élément essentiel en matière de réduction de la pauvreté;

j) a reconnu que ce domaine de travail devait être un point de mire dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, où chaque entité contribuerait à aider les pays à atteindre les ODD, en particulier en ce qui concerne les aspects interconnectés des ODD 1 et 2;

k) a demandé que lui soit présenté, à sa prochaine session, un rapport intérimaire sur les arrangements au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et sur la formulation des cadres de programmation par pays (CPP) dans le contexte du repositionnement du système pour le développement, qui ait comme fil conducteur la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale, et prenne en compte le rôle important du coordonnateur résident.

Rapport d'activité sur la mise au point d'une stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture[9]

11. Le Comité:

a) a noté les progrès accomplis dans l'élaboration de la stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;

b) a souligné que, la biodiversité constituant la base de tous les secteurs agricoles, elle est essentielle pour la sécurité alimentaire et la nutrition, dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD);

c) a également souligné la nécessité de renforcer, dans le cadre du mandat de la FAO, et de manière structurée et cohérente, l'intégration, dans l'ensemble des programmes, politiques et instruments de la FAO, des actions en faveur de la préservation, de l'utilisation durable, de la gestion et de la régénération de la diversité biologique et concernant l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique. La Stratégie doit aussi prendre en compte l'importance de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages en découlant;

d) a noté que la stratégie devait tenir compte du cadre de gouvernance existant de la FAO en matière de biodiversité, dont la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et se limiter strictement aux aspects entrant dans le mandat de la FAO, à savoir l'alimentation et l'agriculture;

e) a souligné que les développements qui seraient apportés à la stratégie devaient s'inscrire dans les cadres internationaux, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya[10], le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);

f) a noté les éléments présentés - a) **utilisation durable de la biodiversité** au moyen d'approches axées sur les écosystèmes; b) **conservation**, amélioration et régénération de la biodiversité; c) **promotion de systèmes agricoles et alimentaires durables** qui prennent en compte la biodiversité dans les **chaînes de valeur**; d) renforcement de la contribution de la biodiversité, et des **connaissances locales et autochtones** qui lui sont associées, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la lutte contre la pauvreté et à la préservation de moyens d'existence résilients – comme base à l'élaboration plus poussée de la stratégie;

g) a souligné qu'il fallait préciser les définitions et la terminologie, notamment la notion d'approche axée sur les paysages et sur les écosystèmes;

h) a encouragé l'établissement de liens avec d'autres politiques, programme et activités dans lesquels la FAO bénéficie d'un avantage comparatif et joue un rôle au niveau mondial, par exemple l'initiative sur les pollinisateurs, le Partenariat mondial sur les sols, les plans d'action mondiale pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM);

i) a recommandé que la stratégie soit davantage développée, en consultation avec d'autres organisations internationales compétentes, notamment la CDB, et d'autres parties prenantes intéressées.

[9] PC 126/7.

[10] Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.

12. Le Comité, compte tenu de l'état d'avancement de la Stratégie:

a) a souligné qu'il fallait procéder à de nouvelles consultations sur le projet de stratégie révisé, lequel sera communiqué avant le 1er avril 2019 par affichage sur le portail des membres de la FAO pour que ceux-ci apportent des contributions, et également joint au présent rapport en tant qu'*annexe web 2*[11];

b) en ce qui concerne le calendrier et la procédure d'approbation de la Stratégie, a recommandé que le Conseil revoie le mandat qu'il a défini à sa cent soixantième session (3-7 décembre 2018)[12];

c) a recommandé que le Conseil demande à la Conférence de charger le Conseil d'approuver la Stratégie avant 2020.

Projet de résolution du Comité de l'agriculture sur le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie[13]

13. Le Comité s'est félicité des travaux menés par le Bureau du Comité de l'agriculture concernant l'élaboration d'un projet de résolution sur le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie.

14. Durant le débat sur le projet de résolution, le Comité a noté que les efforts déployés par les Membres et par la Direction de la FAO pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens sont un aspect important du passage à une agriculture et à des systèmes alimentaires durables.

15. Le Comité a recommandé au Conseil de soumettre à la Conférence de la FAO le texte du projet de résolution, qui figure à l'*annexe 1* de son rapport.

La résistance aux antimicrobiens

16. Le Comité a reconnu qu'il importait de trouver une solution à la résistance croissante aux antimicrobiens afin de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et s'est félicité que la FAO poursuive ses travaux dans ce domaine dans le secteur de l'agriculture, dans le cadre d'une approche «Un monde, une santé», en tenant compte des travaux menés dans d'autres instances internationales.

17. Le Comité a reconnu que les efforts déployés par les Membres de la FAO et par la Direction pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens ont aussi une part importante dans la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et a souligné qu'il était essentiel de les poursuivre.

18. Le Comité a souligné la nécessité d'apporter un appui supplémentaire, au moyen de ressources extrabudgétaires, à la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS, qui vise à combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé», et d'optimiser les synergies avec l'OIE dans le domaine de la santé animale.

19. Le Comité a pris note du projet de résolution du Conseil exécutif de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens (EB144/CONF.3/ Rev.1 daté du 1er février 2019).

20. Le Comité a recommandé au Conseil d'étudier la nécessité et la faisabilité d'une résolution de la Conférence à cet égard.

21. Le Comité a demandé qu'un examen de l'état d'avancement des travaux lui soit soumis pour examen à la réunion informelle qui précédera sa session ordinaire.

---

[11] CL 161/3-WA2.
[12] CL 160/REP paragraphe 6, alinéa o).
[13] PC 126/8.

Ordre du jour provisoire de la cent vingt-septième session du Comité du Programme[14]

22. Le Comité a examiné les dispositions relatives à sa cent vingt-septième session et est convenu d'inscrire les points suivants à son ordre du jour:

a) *Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires*

b) *Élection du Vice-Président pour la période allant de juillet 2019 à juin 2021*

c) *Ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021*

d) *Évaluation des activités de la FAO dans le domaine des statistiques, y compris concernant les indicateurs relatifs aux ODD (2.4.1)*

e) *Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO*

f) *Évaluation de la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé*

g) *Projet de stratégie sur la biodiversité*

h) *Rapport intérimaire sur les principaux éléments du projet de stratégie actualisée relative à la parité homme-femmes*

i) *Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (OS 4) (PC 122/3, PC 122/3 Sup. 1)*

j) *Plan de travail indicatif à horizon mobile relatif aux évaluations – mise à jour (y compris examen du rapport intérimaire sur l'évaluation des initiatives régionales)*

k) *Ordre du jour provisoire de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme*

l) *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme*

m) *Date et lieu de la prochaine session*

23. Le Comité est convenu d'organiser des réunions informelles avant sa session ordinaire, dont l'une se tiendra avant la prochaine session de la Conférence, en vue d'examiner les questions suivantes:

a) *grandes lignes de la stratégie sur la biodiversité*

b) *perspectives et incidences globales des évaluations du cadre de résultats stratégiques de la FAO, des projets de stratégie et des ODD sur le prochain plan à moyen terme de la FAO*

c) *examen des futures évaluations à inscrire dans le plan de travail relatif aux évaluations*

d) *travaux de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments*

e) *perspectives de l'Organisation dans le contexte plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement*

f) *examen de l'état d'avancement des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens*

g) *introduction à l'intention à l'intention des nouveaux membres du Comité du Programme*

[14] PC 126/9.

État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Bureau de l'évaluation[15]

24. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur le Plan d'action du Bureau de l'évaluation, s'est dit satisfait des résultats présentés et, en particulier:

a) a pris acte de la mise en œuvre de la recommandation 1.i), relative aux effectifs du Bureau, qui figure dans l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO;

b) s'est félicité des nouvelles directives visant à intégrer la parité hommes-femmes dans les évaluations et a demandé que des directives analogues soient données pour les questions intersectorielles, en particulier la nutrition et le changement climatique;

c) a demandé au Bureau de l'évaluation d'appliquer un système de classement et de donner un ordre de priorité à ses recommandations, dans les rapports d'évaluation qui seront présentés à sa prochaine session, comme outil d'apprentissage et moyen important d'orienter les activités de l'Organisation.

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme[16]

25. Le Comité :

a) s'est félicité du Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme;

b) a proposé de faire figurer les dates d'exécution, lorsque cela est possible, et/ou un pourcentage du taux d'exécution, pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre;

c) a accueilli le rapport avec satisfaction, estimant qu'il constituait pour lui un moyen de progresser dans la formulation de ses recommandations.

Date et lieu de la cent vingt-septième session

26. Le Comité a été informé que sa cent vingt-septième session se tiendrait à Rome, du 4 au 8 novembre 2019.

Questions diverses

27. Il n'y a pas eu de débat au titre de ce point de l'ordre du jour.

[15] PC 126/INF/2.
[16] PC 126/INF/3.

Annexe 1: Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO

LA CONFÉRENCE,

Reconnaissant que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé le Programme 2030), qui vise à concrétiser le développement durable sous ses trois aspects – économique, social et environnemental – de façon intégrée et équilibrée, représente un immense défi mondial;

Constatant que le nombre et la proportion de personnes sous-alimentées dans le monde est en augmentation[i] et que, si on ne redouble pas d'efforts, la cible des objectifs de développement durable (ODD) relative à l'élimination de la faim ne sera pas atteinte d'ici à 2030;

Exprimant sa préoccupation quant au fait que les pratiques agricoles non durables continuent d'avoir une incidence négative sur les ressources naturelles (perte de biodiversité, émissions de gaz à effet de serre et dégradation des terres, entre autres) et de créer des inefficacités tout au long de la chaine alimentaire[ii];

Constatant qu'il est urgent d'opérer une transformation des systèmes alimentaires pour les rendre durables aux plans environnemental, social et économique, conformément aux objectifs et aux cibles pertinents du Programme 2030;

Rappelant que la Conférence de la FAO, à sa quarantième session[iii], a reconnu le rôle clé que joue l'agriculture dans la concrétisation des ODD, s'est félicitée de l'alignement des objectifs stratégiques de l'Organisation sur le Programme 2030 et les ODD, et a invité la FAO à continuer de renforcer ses travaux normatifs et ses activités fondées sur des éléments scientifiques et factuels, en accordant une attention particulière à l'agroécologie, aux biotechnologies, à la production durable, au changement climatique, à la biodiversité, à la mécanisation, aux statistiques, à la sécurité sanitaire des aliments, à la nutrition, aux jeunes et à la parité hommes-femmes;

Soulignant que l'agriculture durable, telle que définie par les cinq principes de la Vision commune pour une alimentation et une agriculture durables, adoptée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-cinquième session[iv], peut favoriser une croissance inclusive, l'augmentation des revenus, l'élimination de la pauvreté extrême, l'amélioration les moyens d'existence et le renforcement de la résilience, en particulier pour les petits producteurs et les agriculteurs familiaux;

Constatant que coexistent en matière d'agriculture durable des approches extrêmement diverses qui peuvent aider les agriculteurs et les systèmes alimentaires à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés;

Notant que plusieurs conférences régionales de la FAO tenues en 2018[v] ont mis en évidence la nécessité d'opérer un changement en profondeur à l'appui d'une transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et prenant acte du potentiel que présentent à cet égard un certain nombre d'approches de l'agriculture durable;

Constatant que l'agroécologie est l'une des approches qui peuvent permettre de nourrir durablement une population croissante et aider les pays à concrétiser les ODD;

Prenant acte du potentiel que présente l'innovation agricole pour ce qui est de favoriser un changement en profondeur des différents systèmes agricoles et de la nécessité de renforcer les capacités d'innovation des agriculteurs familiaux, notamment grâce à l'adaptation, à l'utilisation durable des systèmes de connaissances, aux ressources autochtones, aux solutions scientifiques, à la co-création et à l'apprentissage;

Rappelant que le Comité de l'agriculture, au paragraphe 14 du rapport de sa vingt-sixième session (octobre 2018)[vi], s'est félicité de l'initiative «L'Agroécologie – passer à l'échelle supérieure» et a réservé un accueil favorable aux 10 éléments de l'agroécologie élaborés par la FAO, qui doivent servir à orienter la promotion d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables selon ce qui convient au contexte national de chaque pays;

Demande à la FAO:

a) D'intégrer totalement les politiques et toutes les approches en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus durables et plus novateurs dans ses activités de planification et ses travaux, afin de mettre en œuvre pleinement les cinq principes d'une alimentation et d'une agriculture durables au service des ODD;

b) De continuer d'étudier différentes approches de l'agriculture durable en vue de maximiser les synergies et les complémentarités;

c) De se positionner en chef de file pour ce qui est de promouvoir une transition inclusive vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, et de prendre davantage l'initiative afin d'arbitrages économiques, environnementaux et sociaux;

d) De porter particulièrement attention aux besoins des femmes, des jeunes et des agriculteurs familiaux, notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;

e) D'aider les pays et les régions à renforcer leur engagement et à amorcer plus efficacement les processus de transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, ce de plusieurs manières:

   i) En renforçant les travaux normatifs et les activités fondées sur des éléments scientifiques et factuels qui concernent toutes les approches de l'agriculture durable, en élaborant des indicateurs adaptés et en aidant les pays à déterminer leur degré de conformité, leurs outils et leurs protocoles en vue d'évaluer la contribution de ces pratiques à l'agriculture et aux systèmes alimentaires durables;

   ii) En catalysant les éléments scientifiques et la création commune de connaissances et d'innovations, et en facilitant leur diffusion, en particulier auprès des femmes et des jeunes, tout en renforçant la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances et des bonnes pratiques;

   iii) En encourageant l'innovation dans le secteur agricole, notamment l'utilisation de technologies pertinentes et adaptées au contexte – informatique et biotechnologies entre autres – qui peuvent apporter des solutions à des problèmes très divers;

   iv) En facilitant le dialogue sur les politiques et en apportant une assistance technique aux pays, à leur demande, notamment en renforçant les capacités des petits exploitants et des agriculteurs familiaux par l'intermédiaire, entre autres, de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud, de la coopération triangulaire, de partenariats avec le secteur privé et de la création de réseaux entre les États Membres;

f) De renforcer sa collaboration avec d'autres entités et programmes des Nations Unies, en particulier le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), afin de transposer à plus grande échelle les approches de l'agriculture durable, au moyen de politiques, d'investissements responsables, de la recherche participative et de la production et du partage de connaissances, à l'appui de la concrétisation des ODD;

g) De faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans l'intégration des pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, dans sa planification et ses travaux;

Invite tous les États Membres à:

a) Apporter un appui à la FAO et mettre à disposition leur propre expertise sur un large éventail de pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, et favoriser les innovations qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen de politiques, d'investissements responsables, de la recherche participative et de la production et du partage de connaissances à l'appui de la concrétisation des ODD;

b) Promouvoir et améliorer les partenariats multipartites, notamment avec d'autres organisations internationales et régionales, les agriculteurs, le secteur privé et la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des universitaires, des personnes et d'autres parties prenantes compétentes, au service de pratiques agricoles durables.

(Résolution adoptée le ...)

---

i http://www.fao.org/3/I9553FR/i9553fr.pdf, (SOFI 2018, p. xii).
ii http://www.fao.org/3/a-i6583e.pdf, The future of food and agriculture – Trends and challenges, p. 49 [L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture. Tendances et défis].
iii http://www.fao.org/3/a-mu208f.pdf, p. 6.
iv http://www.fao.org/3/a-mr949f.pdf, p. 7.
v A) Les participants à la trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique ont noté «qu'il était important de promouvoir la production agricole durable à l'aide de méthodes agroécologiques, en développant la diversité biologique et en soutenant les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) ainsi que les biotechnologies» afin de mettre en œuvre les volets du Programme 2030 concernant le changement climatique (par. 19 v; APRC/18/REP). Ils ont également présenté l'agroécologie comme l'une des stratégies permettant d'intensifier durablement l'agriculture afin de nourrir une population croissante (par. 16 iv; APRC/18/REP).

B) Les participants à la trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont recommandé à l'Organisation de «faciliter l'échange de connaissances en matière d'innovation agricole, y compris dans le domaine de l'agro-écologie, des biotechnologies et d'autres technologies, en faveur d'un développement rural durable» (par. 18 vi; LARC/18/REP). Ils ont également recommandé à la FAO «d'appuyer l'élaboration de stratégies et de politiques en faveur de la conservation et de la remise en état des forêts et des sols dégradés, en encourageant les pays à investir dans des initiatives nationales sur les systèmes de production agroforestiers, agroécologiques et biologiques, ainsi que dans des biotechnologies qui protègent et préservent la diversité biologique, en particulier dans le secteur de l'agriculture familiale, et d'appuyer les initiatives d'échange de données d'expérience aux niveaux mondial et régional» (par. 20 vii; LARC/18/REP).

C) Les participants à la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale ont:

- «souligné les possibilités offertes par les approches agroécologiques, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, pour accélérer la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables et ont appelé les gouvernements à promouvoir ces approches agroécologiques et les autres approches agricoles durables, selon qu'elles conviennent dans leur contexte national» (par. 18 c; ERC/18/REP)[v];
- «souligné la nécessité de mener des études et de recueillir des données de qualité sur l'agroécologie et les autres approches agricoles durables» (par. 18 d; ERC/18/REP);
- «demandé que la FAO i) facilite l'intégration d'une approche axée sur les systèmes alimentaires dans l'élaboration et la planification des politiques rurales et urbaines et ii) incorpore des approches agroécologiques et les principes de diversification dans les trois initiatives régionales; et iii) poursuive ses travaux sur l'agroécologie, par exemple dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de l'initiative "L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure", et que ces points soient abordés par les organes directeurs et techniques de la FAO» (par. 18 k; ERC/18/REP);
- «rappelé combien il était important de combiner les innovations dans les technologies numériques et d'autres innovations, y compris l'agroécologie et le renforcement des capacités de tous les acteurs, en vue de favoriser un changement au service du développement dans les systèmes alimentaires et agricoles» (par. 20 b; ERC/18/REP).

D) Les participants à la trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient ont:

- «reconnu la contribution de l'agroécologie à l'adaptation au changement climatique dans les zones semi-arides en faveur du développement durable de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (par. 17 a; NERC/18/REP[v]). À cet égard, ils «ont appelé les gouvernements à définir des mécanismes d'incitation à destination des producteurs agricoles, en particulier les petits producteurs, afin d'encourager les transitions vers des systèmes alimentaires et agricoles plus durables et de promouvoir l'adoption de pratiques agroécologiques» (par. 17 b; NERC/18/REP);
- «invité les parties prenantes à établir des plateformes nationales et régionales pour faciliter le partage de connaissances et de données d'expérience intéressant l'agroécologie» (par. 17 c; NERC/18/REP);
- «encouragé les Membres à promouvoir l'adoption et le développement de l'agroécologie, ce qui nécessite de mobiliser des ressources et de mener des activités de coopération entre les pays qui ont des préoccupations communes en matière d'agroécologie» (par. 17 d; NERC/18/REP).
- demandé à la FAO «d'intégrer l'agroécologie dans les initiatives régionales existantes et de renforcer ses activités relatives à l'agroécologie dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), de la Décennie d'action des Nations Unies sur la nutrition (2016-2025) et des ODD» (par. 18 a; NERC/18/REP);

- «d'aider les pays à s'appuyer sur les résultats atteints dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou triangulaire pour améliorer la coopération et la mise en commun des données d'expérience dans le domaine de l'agroécologie» (par. 18 b; NERC/18/REP);
- «d'aider les pays à collaborer avec les autres organisations partenaires actives et les organisations régionales et internationales de recherche pour promouvoir l'agroécologie et la transposer à plus grande échelle» (par. 18 c; NERC/18/REP);
- «de renforcer les capacités des pays dans les domaines relatifs à l'agroécologie s'agissant de l'adaptation au changement climatique au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris l'appui à la remise en état des terres dégradées, au suivi et à l'évaluation de la dégradation des terres et les activités de gestion des parcours et de conservation de la biodiversité» (par. 18 d; NERC/18/REP).

1) E) Les participants à la cinquième session de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord estimaient que les approches agroécologiques étaient un outil complémentaire à d'autres innovations agricoles et ont exhorté la FAO à collaborer plus étroitement avec les États Membres dans le domaine de l'agroécologie.

vi http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/Conference_2019/MY349_21/MY349_C_2019_21_REV1_fr.pdf.